



Contrat Assurance auto legislation

Par **virouna**, le **27/09/2017** à **09:22**

bonjour
un assureur change le numéro de contrat de son adhérent à chaque changement de véhicule
explication / Mr X a acheté trois véhicules l'un pour remplacer l'autre etc, et, à chaque fois le numéro de client reste le même mais le numéro de contrat d'assurance change.
Question : est ce une subtilité afin que l'assureur contourne la loi Hamon qui exige une vie de 3 ans à un contrat pour pouvoir être résilié à n'importe quelle date?
Merci de vos avis

Par **chaber**, le **27/09/2017** à **09:34**

bonjour
[citation]la loi Hamon qui exige une vie de 3 ans à un contrat pour pouvoir être résilié à n'importe quelle date?[/citation]
Pas 3 ans mais **1 an**
En général un assureur procède par avenant et non un remplacement pour un simple changement de véhicule.
pour un remplacement sur le contrat doit figurer la mention "remplace le contrat N° xxxx"
Conservez tous vos anciens contrats si nécessaire

Par **virouna**, le **27/09/2017** à **10:43**

merci de la réponse
ah c'est un an ??
oui à chaque fois que le véhicule a été remplacé le numéro de contrat a changé et je n'ai pas vu la mention " remplace le contrat XX " donc si je comprends bien l'échéance annuelle étant le 20/10/2017 je peux souscrire et éventuellement me dégager à ma guise les mois suivant avec une LRAR (je cherche un autre assureur (pas pris encore de décision, j'attends des devis) car mon contrat actuel devient un peu cher et n'je

ne m'en aperçois que maintenant au vu du nouveau tarif à l'échéance ...!)

Par **chaber**, le **27/09/2017** à **11:24**

Bonjourrrnquelle est la mention "nouveau contrat"?

Par **virouna**, le **27/09/2017** à **11:39**

non pas de mention " nouveau contrat" juste un changement de numero

Par **chaber**, le **27/09/2017** à **11:42**

C'est moins grave mais conserver tous les anciens contratsrrnDemandez un relevé d'informations

Par **virouna**, le **27/09/2017** à **13:48**

merci bonne journée